Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITÉ

Annonces	la ligne 0.50
Réclames	— 1.00
Faits divers	— 2.00
Au-dessus et au-dessous du Feuilleton.	— 3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	— 3.00
Etat-civil	— 2.75
Chronique locale	— 4.00
Echos	— 5.00
Gazette du Nord	— 3.00

Temps probable. — En France, des orages sont probables ; ils seront suivis d'un abaissement de la température.

Il faut sortir de nous-mêmes pour être capables de nous donner à Dieu. FENELON.

SÉNAT

Suite et fin de la séance du mercredi 1er juillet

Après des observations de MM. PIC, LEMARIE et REGISMANSET, le Président met aux voix l'amendement de M. FORTIER, que la Commission repousse.

L'amendement FORTIER est repoussé au scrutin public, par 244 voix contre 74.

Le Président met en discussion l'amendement de M. TOURON. Celui-ci déclare qu'il n'insistera pas si la Commission veut augmenter de 3 mois, le délai qu'elle a fixé à 9 mois pour les ventes après décès.

Le texte de la Commission est maintenu. Il est adopté.

M. CHASTENET propose un article 7 bis, pour les sociétés qui, par suite de réduction de leur capital, paient un droit d'abonnement supérieur à celui de leur capital actuel.

L'augmentation du droit d'abonnement annuel ne pourra être calculé que pour le capital réel de ces sociétés au moment de la promulgation de ladite loi.

M. NOULENS. — Le Gouvernement accepte l'amendement de M. Chastenet.

L'article 7 bis est adopté.

Sur l'article 45, groupement des colis en faveur des Syndicats agricoles, de la Chambre, dont la Commission propose le rejet, M. Louis MARTIN demande le rétablissement de l'article.

L'article 45 est repoussé par le Sénat, ainsi que l'article 50.

LES DÉPENSES DU MAROC

Sur l'article 63 de la Chambre (compte spécial du Maroc), la Commision présente un nouveau texte.

M. MILLIES-LACROIX dit que la Commission des finances s'est émue de l'importance et de la persistance des dépenses militaires au Maroc, qui se sont élevées l'an dernier à 250 millions.

M. NOULENS dit que l'on doit s'acheminer vers une incorporation des dépenses dans le budget. Tout en rendant hommage, comme la Commission, aux hautes qualités du résident général, nous sommes, dit-il, d'avis qu'il convient d'instituer un contrôle des dépenses et de les comprimer dans la mesure du possible.

Les articles relatifs au compte spécial du Maroc sont adoptés.

La nouvelle Chambre à la Cour d'appel de Douai

L'article 67 créant des nouvelles chambres dans les cours d'appel de Douai et de Toulouse est disjoint, sur la déclaration de la Commission qu'un projet spécial sera soumis aujourd'hui même au Sénat.

L'article 68 et dernier est adopté.

Le Sénat s'ajourne à aujourd'hui 2 heures, pour la discussion des articles relatifs à l'impôt sur le revenu.

Séance levée à 7 heures.

«C'est odieux»!

Tel est le cri qui accueillit, mardi, à la Chambre, le vote ordonnant l'enquête sur l'élection de M. Groussau.

Et ce cri a été celui de tous les honnêtes gens du Nord en apprenant, hier matin, cette stupéfiante nouvelle.

Oui, c'est odieux, car rien n'est plus inique que de faire juger la cause d'un homme politique par des juges politiques. Le cynique « Réveil » ose appeler le vote de la Chambre « un acte de belle impartialité ». Voyez-vous l'impartialité sereine d'un Delory et d'un Pasqual, accusateurs et juges tout à la fois dans l'affaire d'un des champions les plus redoutables d'une politique contraire à leur ? Voyez-vous l'impartialité de ce [illegible]in de Le Roy, député de Cambrai et admirateur d'Hégésippe Simon, qui fait écrire dans son journal, répandu à profusion depuis quelque temps dans la circonscription de M. Groussau, que le député de la neuvième circonscription de Lille « est tenu à la Chambre en piètre estime ? »

La Chambre tout entière, sauf, bien entendu, les brutes de la **Sociale**, protesta contre cette indignité. Il y eut même un socialiste intelligent, Marcel Sembat, pour décerner spontanément et à la grande fureur des autres, un formel témoignage d'estime à l'éminent orateur catholique.

Le « Matin » lui-même avoue que « la meilleure défense de M. Groussau fut apportée par M. Groussau lui-même qui, avec autant de vivacité spirituelle que de courtoisie, sut se faire écouter d'une assemblée pourtant houleuse et agitée en ce moment ».

Mais ce qui prouve bien l'odieux de ce tribunal parlementaire se prononçant sur des adversaires politiques, c'est que malgré ces témoignages de profonde estime personnelle, malgré cette belle défense où tous les arguments des protestataires furent réduits en miettes, la Chambre se prononça pour l'enquête.

Son siège était fait. Le racolage, la pression, les marchandages et les passions sectaires avaient dicté à ces juges (!) leur sentence.

La « Libre Parole » cite cette parole cynique d'un député radical de la Seine :

— Je n'ai pas eu besoin de suivre la discussion ; j'avais d'avance promis à un collègue du Nord de voter l'enquête contre M. Groussau.

Voilà de la justice !

C'est la justice à la manière des Conventionnels. Et pour qu'aucun trait de similitude ne manque avec l'époque révolutionnaire, n'avons-nous pas à Lille un Comité du Salut public qui tient ses séances à la Recette municipale et que préside le juif Wellhoff, vénérable de la Loge et agent attitré de la Grande Loge de France ?

***

Et maintenant, quels seront les enquêteurs ? Seront-ils désintéressés dans l'affaire ? Planeront-ils au-dessus des passions politiques ?

Les enquêteurs qui seront nommés mardi prochain, seront des députés encore, élus par la majorité. N'est-il pas évident qu'ils apporteront dans leurs investigations ce parti pris dont les hommes politiques ne peuvent se dépouiller complètement, même quand leur droiture native le voudrait et s'y efforcerait ?

L'odieux de cette décision de la Chambre éclate bien plus encore lorsqu'on sait quels efforts la pression officielle a déployés pour faire triompher le millionnaire Ducarin ; lorsqu'on sait quels ordres formels et réitérés la préfecture du Nord avait reçus à cette fin ; lorsqu'on sait que dans toute la France la corruption gouvernementale a manœuvré impudemment en faveur des candidats radicaux ; lorsqu'un député de gauche pouvait écrire récemment que la Chambre actuelle est l'œuvre des instituteurs laïques ; lorsqu'on a vu, enfin, pour citer un exemple, les multiples et illégales intrusions du sous-préfet d'Hazebrouck dans la campagne en faveur du candidat officiel Lemire.

Evidemment, une enquête impartiale et sérieuse ne saurait inquiéter M. Groussau et ses amis. Ils ne redoutent aucune lumière, pourvu que celle-ci ne vienne pas du 3e appartement. Mais c'est celle-ci, justement, qui éclairera vraisemblablement les enquêteurs. Déjà la Loge a fait des Delory et des Ghesquière ses véritables larbins. Elle a courbé sous son niveau rituélique ces farouches anti-maçons d'autrefois. Toute la **Sociale** est asservie à la secte par l'asservissement de ces deux créatures. Peut-on espérer, après cela, que les embrigadés du socialisme dans la 9e circonscription apporteront devant la Commission d'enquête des dépositions libres et sincères ?

Ce serait accorder beaucoup de crédit aux gens d'un parti qu'on a vu se contredire, se dédire et se renier en se faisant embaucher par le patron millionnaire Ducarin.

Mais nous voulons, malgré tout, espérer que la vérité et la justice auront quand même le dernier mot.

Car nous pensons que la femme sanglante de Caillaux — le validé — exagérait tout de même un peu quand elle disait en brandissant son browning assassin : « Il n'y a plus de justice en France » !

DEM.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **CASSEL**, de **M. Jacques Collet**, libraire, ancien chantre et sacristain à l'église durant 45 ans, décédé le 1er juillet, à l'âge de 85 ans.

M. Collet était le beau-frère de M. Dominicus, ancien doyen de Bourbourg.

Toujours aimable et complaisant, précieux auxiliaire du clergé, M. Collet s'acquitta de ses délicates fonctions avec un grand esprit de foi et une ponctualité digne d'éloges.

— A **AYMERIES**, de **Mme Ve Adrien Mary**, née **Emilie Lebrun**, membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, pieusement décédée le 30 juin, dans sa 58e année, munie des sacrements.

Les funérailles auront lieu vendredi, à onze heures, en l'église d'Aymeries.

— Mardi, ont été célébrées, à **HÉNIN-LIÉTARD**, au milieu d'une grande affluence, les funérailles de **Mme Plouvier**, née De Kindt, épouse de M. Plouvier, maître-imprimeur, et mère de notre confrère, M. Théodore Plouvier, directeur du « Journal d'Hénin-Liétard ».

Le deuil était conduit par M. Plouvier père, qui était accompagné de M. l'abbé Macquart, doyen de Lillers.

L'absoute a été donnée par M. Duquennoy, curé d'Hénin-Liétard.

Des discours ont été prononcés, au cimetière, par M. Gaston Labitte, au nom du personnel de l'imprimerie, et par M. Charles Frans, rédacteur au « Journal d'Hénin-Liétard ».

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

— Mardi, à 9 heures, au milieu d'une assistance choisie, a été célébré dans l'église Saint-Vaast, d'**ESTAIRES**, le mariage de **M. François Watine**, industriel à Lille, fils de M. Paul Watine-Taffin, propriétaire à Estaires, avec **Mlle Germaine Piat**, fille de M. César Piat, notaire, et de Mme, née Blanche Hennion.

Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Edouard Hennion, commissaire général de Terre-Sainte, oncle de la mariée, qui a prononcé une délicate allocution.

La messe a été célébrée par M. Piat, curé de Wattignies, oncle de la mariée.

Dans les stalles, nous avons remarqué la présence de M. Catteau, vice-doyen, curé de la paroisse, M. Tryhom, aumônier des Dames Bernardines à Barry-Maulde (Belgique), M. l'abbé Ducourant, professeur au collège St-Jacques, à Hazebrouck, M. Degruson, vicaire à Vieux-Berquin, M. Cuvelier, curé de Villereau, M. l'abbé Edouard Dupont, professeur au collège d'Estaires.

Pendant la messe, M. Carton, de Roubaix a chanté, outre les chants liturgiques, le « Sanctus ecce panis », de Samuel Rousseau, l' « Ave Maria », de Gregh, la « Prière nuptiale », de Bonnay.

Les grandes orgues étaient tenues par le compositeur Henri Peers, professeur de musique, qui a exécuté, avec sa maîtrise habituelle, la « Marche religieuse » de Samuel Rousseau, la « Toccata » de Th. Dubois, la « Marche en Ré », de Mendelssohn, « Rondeau Capricioso » du même auteur, la « Prière » de Mailly, et à la sortie, le « Grand chœur » de Guilleman.

Les témoins étaient, pour le marié, M. Paul Watine, propriétaire à Lille, et M. Emmanuel Watine-Blondel, malteur à Arras, ses frères ; pour la mariée, M. César Piat fils, licencié en droit, son frère, et M. Ernest Hennion, propriétaire à Marcq, son oncle.

La quête a été faite par Mlles Madeleine Duquenne, Anne-Marie Watine, Andrée Duquenne et Marie-Thérèse Watine, accompagnées de MM. Joseph Piat, Jacques Piat, Daniel Decroix fils et Antoine Desmarquest fils.

La haie d'honneur était faite par les gymnastes de la société de gymnastique « La Jeanne-d'Arc », dont M. François Watine fut le fondateur et le premier président.

Le Saint-Père avait daigné envoyer aux jeunes époux sa bénédiction apostolique.

— Mardi, à onze heures et demie, en l'église paroissiale d'**AVESNES**, a été célébré le mariage de **Mlle Marie-Thérèse Narrat**, fille de M. Albert Narrat, inspecteur principal des douanes en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, avec **M. Saglio**, de Paris, et celui de sa sœur, **Mlle Pauline Narrat** avec **M. Jean Droulers**, fils de M. Edmond Droulers, industriel à Fourmies.

Le consentement des époux a été reçu par M. le chanoine Daubresse, archiprêtre, doyen d'Avesnes, qui a prononcé une délicate allocution et qui a célébré la messe.

Dans les stalles du chœur, avaient pris place MM. les abbés Delarra, supérieur du Collège Saint-Pierre, à Fourmies ; Dupont, curé de Notre-Dame, à Fourmies ; Blaugy, vicaire à Maubeuge ; Delrue et Polvent, vicaires à Avesnes.

Au cours de la cérémonie ont été exécutés sur violon, par Mlle Fischer, de Paris, l' « Aria » de Bach, à l'Introït, et une « Mélodie » de Bizet, à l'Agnus Dei. Le « Panis Angelicus » de Franck a été parfaitement rendu par Mlle Delfosse, et le bel « O Salutaris » de Bentz, par Mlles Delfosse et Andrée Narrat.

L'accompagnement discret d'un artiste à l'orgue permettait à ces artistes de faire apprécier leur beau talent.

Les témoins étaient : pour Mlle Marie-Thérèse Narrat, M. Georges Narrat, son frère, substitut à Angoulême, et M. Etienne Engellart, négociant au Vésinet, son cousin ; pour M. Saglio, M. Edouard Desseers, officier de la Légion d'honneur, son beau-frère, et M. Joseph Saglio, son cousin, propriétaire à Loye ; pour Mlle Pauline Narrat, le colonel Piette, officier de la Légion d'honneur, et Mlle Gabrielle Narrat, sa sœur ; pour M. Droulers, M. René Droulers, industriel à Fourmies, et M. Pierre Hecquet, armateur à Dunkerque, son oncle.

NOUVELLES MILITAIRES

GROUPEMENT DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE ET DE TERRITORIALE

Par une matinée splendide a eu lieu, dimanche dernier à Wambrechies, un exercice pratique sur le service des avant-postes. M. le commandant Tupinier, du 43e régiment d'infanterie, qui dirige avec tant de zèle cette école de perfectionnement militaire, fit devant les nombreux sous-officiers venus pour pour l'écouter, une conférence du plus haut intérêt sur la nouvelle organisation de notre service d'avant-poste.

Ce fut pour ces sous-officiers un véritable plaisir que de pouvoir suivée sur la carte et surtout sur le terrain le thème que leur développa M. le commandant Tupinier.

Cette conférence qui clôtura d'une façon brillante le programme des cours, montra aux sous-officiers venus de plus en plus nombreux pour assister à toutes les conférences la nécessité de la formation de cette société.

En raison des tirs de guerre et des manœuvres les cours seront interrompus jusqu'au mois d'octobre prochain. Le programme des conférences et exercices pratiques qui se feront aux cours des années 1914 et 1915 est déjà à l'étude et nous pouvons dire dès à présent qu'il sera très intéressant et très instructif. Aussi nous engageons vivement les sous-officiers de réserve et de territoriale de Lille et des environs, à faire partie de cet intéressant groupement militaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Honoré, président, 6, rue Fénelon à Saint-André, ou à M. Mercier, secrétaire, 155, boulevard de la Liberté à Lille.

P. S. — En raison des fêtes du 14 juillet, la conférence qui devait se faire le dimanche 12 juillet n'aura pas lieu.

ÉCHOS

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Voici les votes des députés du Nord sur l'enquête prescrite, hier, par la Chambre, au sujet des opérations électorales de la 9e circonscription de Lille :

Ont voté pour l'enquête : MM. Daniel Vincent, Défontaine, Défossé, Delory, Dubled, Durre, Ghesquière, Guislain, Inghels, Lefebvre, Le Roy, Pasqual, Ragheboom.

Ont voté contre : MM. Cochin, Dansette, Plichon, Seydoux, Vandame.

Se sont abstenus : MM. Goniaux, Guesde, Lemire, Melin.

JUSTICE DE PAIX

Le ministre de la Justice a déposé, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi portant réunion en une seule circonscription de justice de paix des cantons Nord et Sud de Maubeuge.

POUR LES BAIGNEURS

Ordre des offices en la chapelle de Notre-Dame de la Mer, à Leffrinckoucke-Plage, à partir du dimanche 5 juillet jusqu'à fin septembre : Le dimanche, messe basse à 7 heures, grand'messe à 9 h. 1/2. Salut à 5 heures ; en semaine, messe à 7 heures 1/2.

CONCOURS DE POULICHES ET DE POULINIÈRES DE DEMI-SANG D'AVESNES

MM. les éleveurs sont informés que le concours de pouliches et de poulinières de demi-sang du département du Nord aura lieu à Avesnes, sur les Promenades, le jeudi 13 août prochain, à midi.

Les inscriptions seront reçues à la sous-préfecture d'Avesnes.

L'INVASION DE LA BELGIQUE PAR LA MAUVAISE PRESSE FRANÇAISE.

La diffusion des mauvais journaux français en Belgique est énorme.

D'après les chiffres indiqués par les messageries Hachette, on vend quotidiennement dans la seule ville d'Anvers : 5.565 numéros du « Journal » ; et 2.654 « Matin » ; tandis qu'on y vend seulement 190 « Echo de Paris », 4 « Action française », 9 « Eclair », 50 « Libre-Parole ».

D'autre part, « Le Petit Parisien » se vend à raison de 14.000 numéros quotidiens à Bruxelles ; 1.000 à Mons ; 2.000 à Charleroi : 3.000 à Liège ; 1.000 à Verviers ; 1.500 à Anvers.

Enfin, — et nos évaluations doivent être exactes — le pornographique « Journal » est vendu tous les jours dans tout le pays, à raison de **soixante mille numéros.**

On voit l'importance de l'invasion. Aux élections législatives qui viennent d'avoir lieu en Belgique, les catholiques ont obtenu moins de voix que dans le scrutin précédent : cette diminution tient à une multitude de causes que nous n'avons pas à préciser ici. Qui oserait dire cependant que la diffusion de la mauvaise presse française n'est pour rien dans ce résultat ?

(Carnet de Romans-Revue)

M. Poincaré à Dunkerque

Une délégation a été reçue, mardi soir, à l'Elysée, pour demander au président de la République qu'il veuille bien accepter de débarquer à Dunkerque, lors de son retour de Russie.

M. Poincaré a accepté sous réserve de l'état de la mer ; mais son séjour à Dunkerque sera de toute façon de courte durée, le président arrivé le 31 juillet au commencement de l'après-midi, repartira, en effet, le soir même pour Paris.

Il sera reçu à l'Hôtel de Ville et, suivant l'heure de son arrivée, un déjeuner lui sera offert à la Chambre de Commerce.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Dans sa dernière séance, le Conseil de préfecture a entendu le rapport et les plaidoiries relatifs aux affaires suivantes :

1° L'Administration des Hospices de Lille réclame à la commune de Marquette les frais de séjour à l'hôpital d'un malade demeurant à Marquette, et n'ayant, par conséquent, pas de droit à l'assistance médicale gratuite à Lille.

2° M. E. Cacheux, de la Sentinelle, demande à la commune de Trith-Saint-Léger 1.500 francs de dommages-intérêts, parce que l'exhaussement d'un chemin cause des inondations fréquentes dans sa propriété.

3° M. Bruyère-Noisette, de Bachant, réclame à la Compagnie du Nord 70.000 fr. de dommages-intérêts. Il se plaint de la suppression d'un passage à niveau, qui lui permettait de passer, sans faire de détour, de l'un à l'autre de ses champs, situés de part et d'autre de la voie ferrée. Cette suppression lui cause, affirme-t-il, un très grand préjudice.

Ces trois affaires ont été mises en délibéré.

Les incidents électoraux DE LILLE

M. GOBERT CONFRONTE M. BINAULD ET M. TALON, ET CE DERNIER AVEC M. BILLIAERT

Toute la journée de mercredi a été consacrée, par le juge, à l'instruction de l'affaire des incidents électoraux.

Dans la matinée, M. Binauld fut longuement entendu, puis mis en présence de M. Talon, chef du bureau des élections.

Ce dernier crut devoir se plaindre qu'il n'avait jamais eu que le titre de chef de bureau, et qu'il n'avait jamais rempli les fonctions. Il déclara que son traitement aurait dû être augmenté.

M. Binauld se montra très étonné d'entendre de semblables réclamations dans le cabinet d'un juge d'instruction. Il déclara que c'était la première fois que M. Talon se plaignait devant lui de son sort.

M. Gobert ayant demandé à M. Binauld quels étaient les rapports qu'il avait avec M. Billiaert, l'honorable ex-adjoint lui fit connaître que M. Billiaert était son secrétaire et qu'il l'avait fréquemment chargé de missions concernant les diverses attributions que comportait son mandat d'adjoint.

Il ajouta que lui-même avait été pendant quelques années président du Conseil d'administration du Nouveau-Lille, et que M. Billiaert avait été simplement gérant de la buvette. M. Billiaert fut en 1901 et en 1902 employé à la révision des listes électorales ; depuis 1908, M. Binauld a cessé de faire partie des Comités politiques et ne sait ce que l'on y a fait.

Ces explications données, M. Binauld put se retirer.

On mit alors en présence M. Billiaert et M. Talon.

En présence de Me Chesnelong, M. Gobert demanda à M. Billiaert comment il se faisait qu'un certain nombre de fiches avaient disparu de la mairie.

M. Billiaert ayant déclaré qu'il n'avait pas souvenance de semblable disparition, M. Talon fit connaître, pour le plus grand étonnement des personnes présentes, que cette disparition avait eu lieu trois ou quatre jours après l'arrestation de M. Billiaert. Ce fut le fait, paraît-il, de M. Gelas, employé d'opinions socialistes connues, attaché au bureau des élections. Ces fiches — il y en avait environ huit cents — furent rapportées à la mairie il y a quelques jours.

On se demande comment ces fiches ont pu ainsi disparaître du bureau des élections. Il est vrai que les socialistes disposent dans la place d'éléments que l'on y a trop longtemps tolérés.

Et puis l'on parla d'un certain registre qui, lui aussi, disparut de la mairie dans des circonstances curieuses. C'était il y a deux ans. Un jour, alors que les employés étaient en congé, M. Gelas travailla seul dans la matinée, sur le registre. Dans l'après-midi, M. Delarque, qui était de service, vit arriver un individu accompagné d'un huissier qui fit constater que le registre avait disparu.

Le lendemain le journal socialiste affirmait que ce registre se trouvait au Nouveau-Lille. M. Billiaert invita M. Gelas, qui, seul, s'était servi de ce registre, à se rendre au journal indiqué pour demander une rectification qui ne parut jamais.

A la fin de la confrontation, M. Billiaert déclara qu'il n'avait pas seul travaillé à l'établissement des listes électorales. L'affluence était parfois telle aux guichets, dit-il, que tous les employés du bureau devaient s'occuper exclusivement de l'inscription des électeurs.

DEMANDE DE MISE EN LIBERTÉ

Me Chesnelong a déposé une demande de mise en liberté provisoire en faveur de M. Billiaert.

M. GOBERT A L'HOTEL DE VILLE

M. Gobert avait décidé de se rendre à la mairie pour y compulser les registres de 1912 et de 1914.

A six heures un quart, après la fermeture des bureaux, le juge d'instruction, au lieu de se livrer à ses recherches, a entendu un employé au bureau des élections, M. Gélas, qui avait déjà été interrogé.

M. Gobert a demandé à M. Gélas de préciser certains points de sa première déposition.

Cet employé serait de nouveau convoqué pour aujourd'hui.

M. Gobert était accompagné de son greffier et de M. Videt, commissaire de police.

Celui-ci, assisté de M. Talon, chef du bureau des élections, était chargé, croyons-nous, de présenter au juge et au témoin des pièces sous scellés, qu'il remettait ensuite à leur place, sous autres scellés.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Accidents d'automobiles

L'ACCIDENT DE PÉRENCHIES

Le 9 février, à huit heures du soir, M. Pierre d'Hespel, de Prémesques, allait de Lompret vers Pérenchies, quand, au Tourne-Bride, il voulut éviter trois ouvriers, MM. Henri Lequièvre, Adolphe Svétard et Venant. Celui-ci fut cependant atteint et tué.

Le Tribunal correctionnel de Lille condamne M. d'Hespel, qui avait déjà été l'auteur de deux accidents d'automobile, à trois mois de prison et 600 fr. d'amende sans sursis, pour homicide par imprudence.

M. d'Hespel a fait remarquer à la Cour que, contrairement aux dires des témoins de l'accident, il ne marchait pas à une allure vertigineuse, qu'il tenait bien la droite de la route et qu'il avait fait fonctionner son signal avertisseur. Il a fait tout ce qu'il a pu pour éviter l'accident, a fait fonctionner son signal et, en voulant se garer, il est allé se jeter sur un arbre. Sa voiture a capoté ; c'est alors que la victime, se précipitant au-devant de l'automobile, a été tuée.

Admettant que la responsabilité de M. d'Hespel ne pouvait être engagée, la Cour l'a acquitté et relaxé sans dépens.

L'ACCIDENT DE LOOS

Le 22 janvier, un encombrement de voitures s'était produit en face de la mairie de Loos, lorsque survint un automobile conduit par le chauffeur Octave Héry, au service de M. Guillaume Pidou. Le jeune Victor Prégermain, traversant la chaussée au même moment, fut renversé par la voiture et relevé avec des fractures du bassin, de la clavicule droite et des contusions.

Le chauffeur fut condamné par le Tribunal de Lille à quinze jours de prison avec sursis, et au versement à la victime d'une provision de 3000 fr. M. Pidou fut déclaré civilement responsable.

Sur appel, la Cour a estimé que s'il y avait imprudence du chauffeur, il y avait aussi imprudence de la victime.

Elle a réduit à 100 fr. d'amende la peine prononcée contre M. Héry et à 1500 fr, la provision. Elle a maintenu l'expertise ordonnée.

Le procès de 22 tisseurs

DU CAMBRESIS

On se rappelle que 22 tisseurs, inculpés de détournement de fils au préjudice des fabricants qui leur fournissaient la matière première, pour le tissage à domicile, et de fabricants, inculpés de complicité par recel, comparurent devant le tribunal correctionnel de Cambrai. Là, 10 d'entre eux, dont les fabricants furent acquittés et les 12 autres condamnés à des peines de 6 à 8 jours avec sursis. Le syndicat des fabricants de Paris, partie civile, avait obtenu 25 fr. de dommages-intérêts.

Ce syndicat ayant fait appel, les tisseurs et fabricants inculpés furent traduits devant la Cour. De son arrêt, il résulte que les poursuites engagées dans un intérêt professionnel et autour desquelles on a fait à tort beaucoup de bruit, n'avaient aucun objet. Les conseillers ont estimé que les détournements n'étaient nullement établis, ont réformé le jugement de Cambrai en acquittant les 12 inculpés qui avaient été condamnés, et a confirmé les 10 acquittements prononcés précédemment. La partie civile a été condamnée aux dépens.

Encore l'agitation aux tramways Mongy

Les ouvriers du dépôt de Marcq ont tenu, mardi soir, une réunion à l'estaminet des Sports, au Croisé Laroche.

Ils ont décidé de demander une augmentation de salaire d'un sou à l'heure et le salaire double pour le travail du dimanche, lorsque la nécessité les appelle. En formulant leur demande, ils ont fixé au directeur un délai de cinq jours pour lui permettre de prendre une décision.

Un ouvrier écrasé

A BOUCHAIN

Jules Messiaen, 54 ans, occupé aux Balastières Aliscot, a la charge de faire avancer les wagons lorsqu'ils sont chargés. Il avait parfaitement l'habitude du travail. Aussi, ne s'explique-t-on pas comment le cadavre du pauvre ouvrier a pu être retrouvé, dans les voies, sectionné à la hauteur du bassin. On suppose qu'en raison des deux courbes prononcées, il n'aura pas vu venir une rame de wagons poussée par la machine que conduisait le mécanicien Pouille.

Messiaen, originaire de Courtrai, était resté veuf avec 5 enfants. Il habitait Lourches.

Tué par le tramway

A WATTRELOS

Adolphe Salembier, 36 ans, cordonnier, au hameau de la « Broche de Fer », à Wattrelos, avait pris place sur une voiture motrice. Il commit l'imprudence de descendre à la marche, une vingtaine de mètres avant l'arrêt de Saint-Liévin. M. Salembier qui déjà a eu la jambe droite fracturée deux fois, tomba par suite d'un faux mouvement et une roue de la remorque lui écrasa le pied droit et le blessa au pied gauche.

Le blessé perdit du sang en abondance. Il fut transporté à l'hôpital où il reçut les secours de la religion par M. l'abbé Dupont.

Le docteur Leplat jugea nécessaire et pratiqua l'amputation du pied droit.

Le blessé passa la nuit et la matinée de mercredi dans d'atroces souffrances, et, vers midi, il rendit le dernier soupir.

Un voiturier a le crâne fracturé

A RAISMES

Mercredi, à 7 h. du matin, le voiturier Emile Lestienne, de la sucrerie Bauduin-Lobel, était occupé, avec plusieurs autres ouvriers, au déchargement des arbres en tas dans la cour. Tout à coup l'un de ceux-ci glissa et atteignit Lestienne à la nuque lui fracturant la base du crâne.

Le malheureux, qui est âgé de 61 ans et célibataire, habite Vicoigne. Il y a été transporté sur l'ordre du docteur Pruvost. On craint une issue fatale.

SUCREZ VOS FRUITS AVEC

LE SUCRE BEGHIN

L'ACCIDENT DE CHEMIN DE FER de Mons-en-Barœul

DÉCÈS D'UNE DEUXIÈME VICTIME A L'HOPITAL

Alphonse Hoden, 39 ans, qui avait été grièvement blessé dans l'accident survenu lundi à la gare de Triage, et transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, y est décédé dans la soirée de mardi.

UN MAGASIN DE DECHETS DE COTON incendié

RUE DU BOMBARDEMENT A LILLE

400.000 fr. de dégâts

Un violent incendie a détruit, mercredi après-midi le magasin de déchets de coton de M. Staub et Cie, situé rue du Bombardement, près de la porte de Tournai.

Ce magasin, qui est assez vaste, voisine avec plusieurs maisons de la rue de Tournai et avec les bureaux de la Compagnie du chemin de fer.

A 2 heures, les ouvriers et ouvrières déjà travaillaient dans les ateliers, lorsque soudain une colonne de fumée jaillit vers le ciel, bientôt suivie de colonnes de flammes ardentes.

L'alarme fut aussitôt donnée et l'agent Agnery téléphona aux pompiers.

LA PANIQUE

Mais en quelques minutes le magasin bourré de déchets de coton devint un brasier d'une extraordinaire intensité. La chaleur dégagée fut telle que l'on eut à peine le temps de sauver les livres de comptabilité, les meubles des bureaux et ceux du concierge.

Les habitants des maisons avoisinantes prirent peur et se hâtèrent de jeter leur mobilier dans la rue.

A l'école Bouffiers, les petites filles, terrifiées à la vue des flammes, se sauvèrent en pleurant.

L'ARRIVÉE DES POMPIERS

Il fallait se hâter de combattre le fléau. La Compagnie du Nord installa une pompe dans la cour de la grande vitesse ; les pompiers de Malus, dirigés par le commandant Boivin, en installèrent deux, l'une près de la rue du Bombardement, l'autre à l'entrée de la Grande Vitesse. Bientôt des torrents d'eau s'abattirent sur le magasin qui ne formait déjà plus qu'une ruine. Les murs s'étaient effondrés entraînant avec eux les planchers et de normes poutres de bois.

Après un quart d'heure d'arrosage, les flammes surgirent moins violentes des masses de coton accumulées sous les décombres du bâtiment et l'on songea alors à protéger les immeubles avoisinants.

Les flammes avaient attaqué les magasins de la Société « l'Alsacienne », rue de Tournai, 61, l'atelier de M. Mallet, serrurier, la demeure de M. Lechrist, rentier.

A 4 h., on était maître de l'incendie qui couvait néanmoins encore dans les morceaux de déchets de coton.

LES DÉGATS

Les dégâts sont importants. Ils s'élèvent à 300.000 francs pour M. Staub ; à 15.000 francs pour la société l' « Alsacienne » et à 5.000 fr. pour M. Mallet.

A quelle cause attribuer cet incendie ? M. Staub emploie depuis quelque temps des ouvriers couvreurs, zingueurs, qui réparent les toitures de ses magasins. Il suppose qu'une étincelle a pu s'échapper des réchauds de ces ouvriers et mettre le feu à l'immeuble.

Le service d'ordre était assuré par M. Sevé, commissaire de police qui avait à sa disposition quelques agents, des gendarmes et des soldats du 43e commandés par les lieutenants Grimelard et Barthelémy.

Sur les lieux nous avons remarqué MM. Crépy-Saint-Léger et Remy, adjoints au maire ; le général Lebas, le commandant Lapointe, M. Assoignon, secrétaire général de la Mairie, etc.

Une pompe à vapeur et 12 pompiers ont veillé toute la nuit près des décombres fumants.

Un DRAME au COUTEAU

A LAMBRES

Mercredi matin, vers 10 heures, le terrassier belge, Pierre Marichal, 42 ans, étant ivre entra à la buvette Pecpourt, chemin des Vaches et demanda à boire, ce qui lui fut refusé. Il était alors accompagné par son camarade Jean Guyeder, 28 ans. Les deux hommes retournèrent au chantier. Tout à coup, sans motif, Marichal se jeta sur son camarade et lui porta à la base de la gorge un coup de couteau. La lame pénétra de 6 centimètres dans les chairs et le couteau resta dans la plaie. Le meurtrier s'en alla doucement à son travail. Il fut arrêté, conduit au Parquet et écroué. Quant au blessé, il fut admis, à 5 h. 20 du soir, à l'Hôtel-Dieu de Douai.

LA FRAUDE EN AUTO DANS LES FLANDRES

Voici dans quelles circonstances se serait passée la scène de l'attaque mouvementée d'un auto de fraude que nous avons relatée.

C'est le douanier Amice, de la brigade de Strazeele, qui voyant que les automobilistes ne tenaient aucun compte des sommations qui leur avaient été faites, résolut de les poursuivre avec sa bicyclette. Un peu plus loin, une panne survint à l'auto et les fraudeurs furent dans l'obligation de réparer sur le champ.

Le préposé Amice arriva au moment où l'auto allait repartir. Il sauta sur le marche-pied, revolver au poing. Un des homme frappa d'un coup de clé le douanier qui fut légèrement atteint à la tête, et c'est alors qu'Amice tira un coup de revolver sur le fraudeur qui atteint à la poitrine s'affaissa dans la voiture qui disparut aussitôt dans la nuit.

L'administration des douanes, de concert avec le parquet d'Hazebrouck, poursuit activement son enquête sur ces faits. Jusqu'à présent les contrebandiers sont inconnus.

Un noyé à Wambrechies

Mercredi matin, le sous-brigadier Camille Allostery, qui passait le long du canal, aperçut, à l'endroit du Petit-Paradis, un cadavre qui surnageait ; au moyen d'une gaffe, le corps fut amené sur la rive.

Le noyé paraît âgé de 45 ans, taille 1 m. 70, vêtu d'une chemise à lignes bleu et blanc, maillot blanc, pantalon de v-